

Évolution des milieux forestiers de l'île de La Réunion (océan Indien)

René ROBERT

Responsable du CREGUR
Université de la RÉUNION
97715 – Saint-Denis Messag Cedex 09

Résumé : L'île de la Réunion était couverte d'une végétation originale à l'arrivée des premiers colons en 1665. Pendant trois siècles, les travaux et pratiques de cueillette des hommes ont fait nettement reculer les forêts. Seules les hautes pentes et sommets des deux massifs volcaniques ont été relativement préservés. Ils sont gérés aujourd'hui par l'Office National des Forêts. Depuis une trentaine d'années, les problèmes de l'environnement forestier sont posés, des solutions sont recherchées. La gestion des milieux forestiers intègre la valorisation des sites et paysages pour le tourisme et les loisirs, la sylviculture de quelques espèces, la protection des espaces naturels dignes d'intérêt. Ces milieux pourraient faire partie dans quelques années d'un parc naturel des hauts, actuellement à l'étude.

Mots-clés : La Réunion. Forêts. Histoire. Valorisation. Protection. Parc naturel.

Abstract : La Réunion was covered by an original vegetation at the moment of arriving of first settlers in 1665. During three centuries, agriculture and gathering made the forests fall back. Summits and high slopes have been only preserved. Today, they are managed by "Office National des Forêts". This management combines the valorization of sites and landscapes for tourism and leisure, forestry of some species, protection of natural spaces. These areas would be a part of a Natural Park of Highlands for the future.

Key words : La Réunion. Forests. History. Valorization. Protection. Natural park.

L'île de la Réunion se trouve dans le sud-ouest de l'océan Indien, à environ 800 km à l'est de Madagascar. Elle fait partie de l'archipel des Mascareignes, avec Maurice (à 200 km dans l'ENE) et Rodrigues à 700 km dans l'est. Elle est d'origine volcanique, issue d'un plancher océanique de 4 000 m de profondeur. Elle n'a jamais été en contact avec l'île-continent, Madagascar, ni avec aucune autre terre. C'est dire que la vie est venue d'ailleurs s'installer sur l'île, grâce aux courants atmosphériques et océaniques, grâce aux agents biotiques aussi.

Elle est constituée de deux massifs volcaniques : au nord-ouest le Piton des Neiges (point culminant à 3 070 m) est inactif depuis une quinzaine de milliers d'années et au sud-est la Fournaise (2 632 m) est encore en pleine activité. De forme nettement curviligne, elle a un grand axe de 72 km et un petit de 45 km. Les conditions climatiques dépendent de la situation tropicale, de la forte influence océanique, de la présence d'un relief important. Sur cette surface de 2 500 km² s'est développée, au cours des millénaires, une végétation originale, étagée, avec un fort taux d'indigénisme et d'endémisme. Seules deux régions n'étaient pas couvertes par des forêts : les pentes occidentales sous le vent où se développait une savane plus ou moins arborée, celle des pentes sommitales où les conditions naturelles difficiles ne permettaient qu'une lande à bruyères et des pelouses.

Son origine aérienne est datée par les géologues d'environ trois millions d'années. Sa colonisation par l'homme est très récente : découverte connue vers 1512 par des navigateurs portugais, colonisation définitive à partir de 1665 (Compagnie des Indes Orientales). Les archives laissées par les premiers arrivants décrivent une large couverture de forêts. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Des tentatives fructueuses ont été faites pour cartographier la végétation originelle et la phytosociologie de l'île.

Au cours de l'histoire humaine sur l'île, les milieux forestiers ont d'abord été considérés à la fois comme des obstacles au développement de l'agriculture, de l'habitat, de la voirie, et aussi comme des réserves faciles de chasse et de cueillette. À l'époque de l'esclavage, ils ont servi de refuge aux esclaves en fuite (les "noirs marrons") qui devaient y trouver leur gîte et leur nourriture. Les espaces forestiers ont alors rapidement reculé ; ils ont également perdu de leurs richesses, faunistique et floristique.

En 1946, l'État français décide de transformer la colonie en département d'outre-mer (DOM). Des hommes et des moyens nouveaux sont envoyés. Une politique des forêts est mise en place : elle s'occupe de la valorisation des espaces par des types de sylviculture, par l'accueil des touristes et l'organisation des loisirs ; elle installe progressivement une politique de protection des aires où l'endémisme est fort intéressant ; elle tente de lutter contre les dérèglements dans la nature (érosion, exotiques envahissantes). Depuis une dizaine d'années, ces milieux forestiers, qui représentaient des espaces jugés peu intéressants, deviennent très attractifs. Le développement du tourisme et ses conséquences poussent, par exemple, à la mise en place d'un parc naturel des hauts de la Réunion, où les milieux forestiers seraient valorisés et protégés.

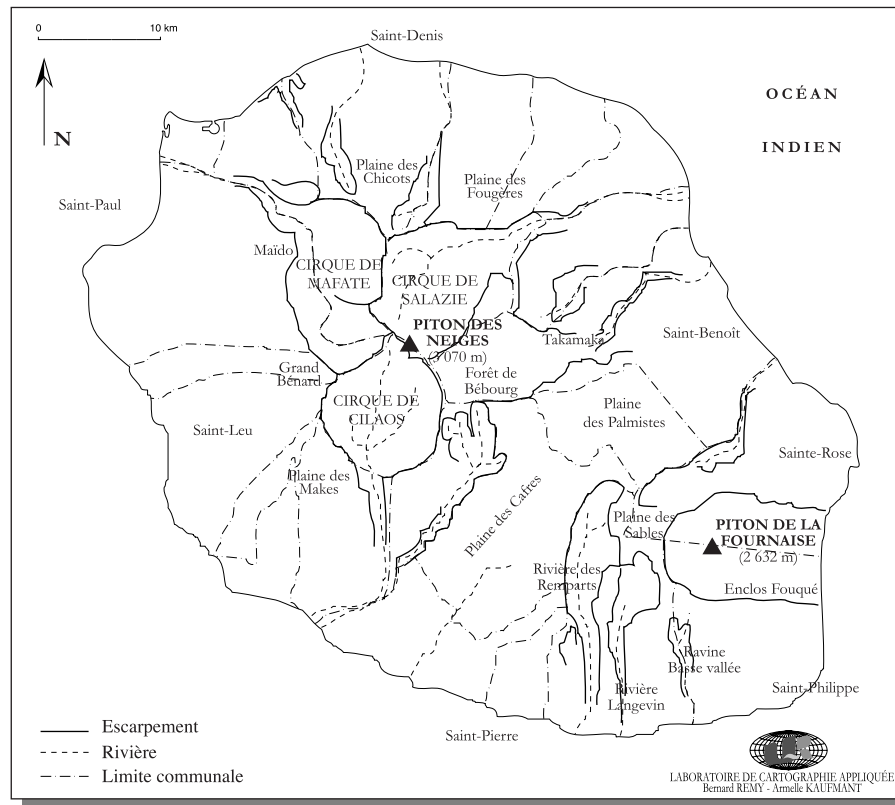


Fig. 1 : Carte de situation des principales régions de l'île

I - LES MILIEUX FORESTIERS AVANT L'ARRIVÉE DES HOMMES

Selon la reconstitution de T. Cadet, botaniste réunionnais, (Fig. 2), avant l'arrivée des premiers colons, l'île avait un manteau végétal complet (en dehors des cicatrices laissées dans la végétation par les coulées volcaniques dans la caldeira de l'Enclous). Dans cet ensemble, deux espaces ne correspondaient pas à des milieux forestiers. Le long du littoral et sur les basses pentes des planèzes de l'ouest et du sud s'était mise en place une savane plus ou moins arborée (reconstitution difficile aujourd'hui, car il n'en reste rien !). Au-dessus de 1 800-2 000 mètres, les hautes terres ne portent que des pelouses et des fourrés de bruyères, tel le branle vert (*Philippia montana*) : c'est la région la mieux conservée de

toutes ! Le reste, soit la plus grande partie de l'île, est couvert par une grande forêt de "bois de couleurs" (on parle aussi de "coloraie"), dont les différences de composition floristique viennent surtout des variations climatiques.

Cette distribution générale s'accompagne d'une distribution régionale. L'absence de savane sur le littoral oriental vient d'une différence climatique entre façade au vent et façade sous le vent. La région orientale soumise aux flux des alizés est régulièrement humide : elle reçoit de 3 000 à 12 000 mm de pluies en moyennes annuelles (Barcelo, 1996) ; la région occidentale enregistre souvent moins de 2 000 et jusqu'à 500 mm en moyenne !, soit 24 fois moins sur une distance de 40 km à vol d'oiseau. Les effets de la barrière montagneuse sont donc considérables (Robert, 1986). La distribution des paysages végétaux se fait aussi en fonction de l'altitude, d'où un étagement caractéristique. L'étude des régions thermiques par le calcul de chaleur cumulée (Robert, à paraître) montre que les basses pentes et régions littorales de l'île sont dans la région tropicale ; les pentes moyennes, dans la région subtropicale ; et les hautes pentes, dans la région tempérée. Cette dernière se confond avec l'aire des fourrés à bruyères et pelouses altimontaines.

La distribution spatiale des régions bioclimatiques a été définie grâce au coefficient pluviothermique d'Emberger, simplifié par Cadet. Les variables utilisées sont la pluie, la température et le nombre de jours de pluies, rapporté au nombre de jours dans l'année. Sur les cinq régions mises en évidence (Fig. 1), trois sont des régions forestières.

La première région a une saison tempérée à chaude et une saison sèche bien marquée de mai à octobre (saison fraîche marquée par la permanence du flux des alizés). Elle se trouve sous le vent, au-dessus de la savane arborée. C'est le domaine de la *forêt semi-sèche*. Il n'en reste que quelques lambeaux sur les versants escarpés de certaines vallées du nord et de l'ouest.

La seconde est une région où la pluviométrie est forte, excédentaire en saison fraîche. En fonction des variations thermiques dues aux variations d'altitude, la composition floristique de la forêt évolue. C'est la *forêt de bois de couleurs des bas* (ou coloraie des bas), qui se trouve sur les pentes moyennes sous le vent et qui s'étend du littoral aux pentes moyennes du côté au vent. Elle offre des essences caractéristiques comme le change-écorce (*Aphloia theaeformis*), le bois maigre (*Nuxia verticillata*), les mahots (*Dombeya sp.*).

En ceinture autour des deux massifs volcaniques (jusqu'à une altitude comprise entre 1 900 et 2 000 m), c'est la forêt humide des hauts, ou *forêt de bois de couleurs des hauts*. Elle n'est pas uniforme et offre des paysages divers, comme celui de la tamarinaie, où dominent les tamarins des hauts (*Acacia heterophylla*) en association avec le calumet de Bourbon (*Nastus borbonicus*) ; comme celui des fourrés perhumides où dominent le pandanus de montagne (*Pandanus montanus*), comme celui de la forêt dont la canopée est dominée par la présence de nombreuses fougères arborescentes, les fanjans (*Cyathaea sp.*).

L'évolution de ces aires forestières s'est toujours faite par des mécanismes naturels. Les bouleversements pouvaient être d'origine volcanique (les coulées et émissions explosives ont duré jusqu'à environ 15 000 ans BP dans le massif du Piton des Neiges et les coulées se font encore aujourd'hui dans celui de la Fournaise). Mais en trois siècles, dans les conditions les meilleures, une forêt complexe pouvait se reconstituer à partir d'une coulée de laves nue (Cadet, 1980).

Les incendies ont toujours existé : les feux qui ont dévasté la végétation bien avant l'arrivée des hommes ont laissé une accumulation de phytolithes (particules minérales d'origine végétale) sous la litière organique actuelle, nommée "mascareignite" (Cadet, 1980). Le passage des cyclones tropicaux, les effondrements de pans de remparts presque verticaux, ont aussi laissé des cicatrices dans le paysage végétal : elles seront rapidement colonisées par de nouvelles plantes. L'arrivée de nouvelles semences de vie provoquait des conflits d'installation. La réalité de la végétation d'une île océanique impliquait toutes ces dimensions aléatoires.

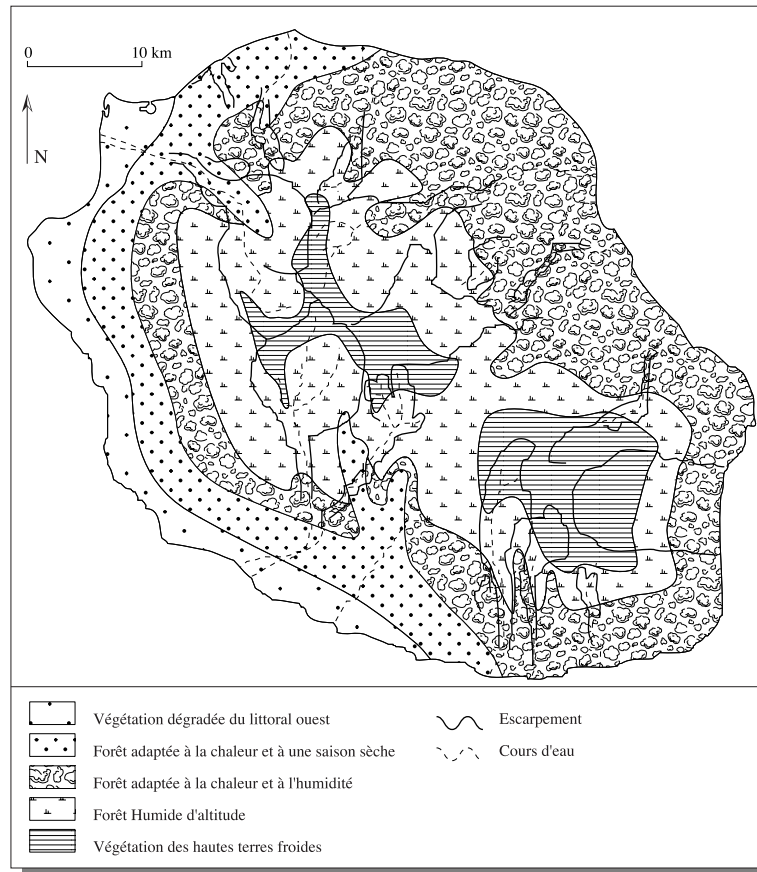


Fig. 2 : Répartition des milieux forestiers, avant l'arrivée des hommes, à la Réunion (Cadet, 1980)

II - ÉVOLUTION DES MILIEUX FORESTIERS EN TROIS SIÈCLES

Trois démarches majeures se combinent pour expliquer les modalités de l'évolution des milieux forestiers au cours de ces trois siècles de colonie (1665-1946).

C'est la démarche **radicale** par la hache et le feu, pour la conquête des espaces de vie (spéculations agricoles, habitat, voirie). La forêt apparaît alors comme une difficulté à combattre. De Saint-Paul (dans le nord-ouest de l'île) vers les autres régions littorales, des régions littorales vers les pentes moyennes, la progression des défrichés va se faire rapidement. C'est en premier lieu la culture du café qui va demander de grandes superficies. En 1717, sous l'impulsion de Law, le célèbre banquier écossais installé à Paris, la Compagnie des Indes met sur pied un plan de mise en valeur des îles. Deux caféiers, le bourbon "pointu", variété locale et le bourbon "rond", variété arabe, vont être plantés sur toutes les pentes de l'île jusqu'à une altitude de 400 mètres (Scherer, 1981). Puis au XIX^e, ce sera le développement de la canne à sucre qui s'installe jusqu'à 900 m de haut dans l'ouest, moitié moins dans l'est (en raison de la trop forte humidité). On reconvertit en cannes les caféières mais on défriche aussi de nouvelles terres. La surface agricole utilisée passe de 42 600 ha en 1823 à 91 000 en 1860⁽¹⁾, l'époque du boom sucrier (Scherer, 1981), soit plus du tiers de la surface de l'île.

Le développement souhaité des cultures vivrières va faire disparaître les forêts denses du cirque de Salazie à compter de 1830 et celles du cirque de Cilaos à partir de 1840. Il en est de même pour la Plaine des Palmistes après 1852. Entre 400 et 1 400 m, dans toute la région sous le vent, s'accroît la culture du géranium (défrichés réalisés entre 1900 et 1930 surtout). La distillation pour la récolte de l'huile essentielle demande beaucoup de bois : elle est responsable de la destruction presque totale de

la forêt des hauts (Scherer, 1981). Enfin, les prairies artificielles vont coloniser l'étage entre 1 000 et 1 500 m (Plaine des Palmistes, Plaine des Cafres, hauts de l'ouest), pour l'élevage laitier.

La dernière guerre mondiale a plongé la Réunion dans une obligation de vie en autarcie, provoquant de nouveaux défrichés pour y développer des cultures de première nécessité, et une forte consommation de bois comme combustible. Si l'île comptait environ 200 000 hectares de forêts avant l'arrivée des hommes, elle n'en avait plus que 75 000 en 1946 ! Heureusement, le domaine forestier géré par les Eaux & Forêts couvre encore 40 % du territoire soit environ 100 000 hectares sur les 250 000 que compte l'île (Fig. 3). Mais il se trouve dans les zones reculées des hauts, sur des remparts inaccessibles, ou dans la région de l'Enclos que les gens fuient par peur de l'activité volcanique du piton de la Fournaise.

C'est une démarche **sélective** qui entraîne la disparition de certaines espèces. Les hommes ont également commis des prédatons dans la flore et la faune. Certaines cueillettes ont été systématiques, si bien que les espèces concernées ont fini par disparaître ou ont été menacées de disparition. Tels les fougères arborescentes ou fanjans (*Cyathea sp.*), les palmistes (*Acanthophoenix*). Mais c'est surtout la faune qui a payé le plus lourd tribut : la huppe de Bourbon, la grosse tortue terrestre, d'autres encore, ont à jamais disparu. Cela a eu des conséquences sur la recomposition floristique et faunistique des milieux forestiers (raréfaction par non-dissémination). Tel est le cas du bois blanc (*Hernandia*) dont la prolifération en forêt s'est arrêtée dès la disparition définitive d'un perroquet (*Coracopsis*), seul capable de broyer et disséminer ses graines.

Pour mémoire, il faut citer *l'introduction de nouvelles espèces de flore* (Trouette, 1898) et de faune. Tous les fruitiers actuels (malgré les échecs sur certains tempérés comme les cerisiers, les difficultés avec les poiriers et les pommiers) ; toutes les plantes et fleurs d'ornement actuelles (malgré là encore des échecs comme pour les tulipes), tous les mammifères actuels, une bonne partie des oiseaux a été importée consciemment ou non par les hommes depuis 350 ans. Toutes ces introductions sont vecteurs de déséquilibres bio-géographiques dont les conséquences n'ont guère été perçues avant les années 1970-1980. Face à un peu plus de 500 phanérogames indigènes, dont 160 endémiques (Cadet, 1980), le poids des importations est énorme : plus de 1 000 espèces appartenant à plus de 130 familles (les graminées et les cyperacées ne sont pas prises en compte !), dont plus de 400 se sont naturalisées (Thébaud, 1989, cité dans la DLA-ONF).

III - LES MILIEUX FORESTIERS DEPUIS LA DÉPARTEMENTALISATION

Les espaces naturels représentent actuellement environ 120 000 ha, soit près de la moitié de la superficie de l'île. L'aire relevant du régime forestier est de 100 000 ha (40 %) et les espaces forestiers privés représentent 20 000 ha (Fig. 3). L'Office National des Forêts gère un vaste ensemble départemento-domanial (propriété foncière du Département et utilisation de la surface par l'État) agrandi de quelques acquisitions du Département depuis 1947 et de la Région depuis 1982.

Le bilan économique dressé à la fin de l'époque coloniale et au début de l'ère de la départementalisation, est très mauvais. Il faut agir dans tous les domaines. Pour ce qui concerne les besoins en bois, la solution retenue a été celle du développement de la **sylviculture**. Celle du *cryptomeria japonica*, une espèce exotique venue des îles du sud de l'archipel nippon, a été rapidement choisie pour donner des résultats au bout d'une trentaine d'années. Elle débute surtout au début des années cinquante sur les pentes moyennes de l'île. Démarche décriée au cours des années soixante-dix, elle est entrée dans le vécu des Réunionnais actuellement.

Parallèlement, se développent la sylviculture du tamarin des hauts et celle de certaines espèces de la forêt hygrophile. Le tamarin, *Acacia heterophylla*, est un endémique fournissant un bois d'ébénisterie très recherché localement. Il croit entre 1 400 et 1 800 m d'altitude. Parmi les espèces de la forêt hygrophile, d'importants efforts sont faits sur les nattes (*Labourdonnaisia*, *Mimusops*), le benjoin (*Terminalia*) sur les pentes basses et moyennes. Ce sont tous des arbres à croissance lente. Pour le

moment, la scierie de l'ONF à Saint-Denis fournit chaque année essentiellement du cryptomeria (un peu plus de 2 000m³) et du tamarin des hauts (400 à 500 m³).

À partir de la fin des années quatre-vingt se développe une démarche originale de sylviculture de protection/production sur les dunes de l'Étang-Salé (partenariat Région/Cirad-Forêts/ONF). C'est une région d'accumulation de sables basaltiques à l'arrière du littoral sud-ouest de l'île. Sur une cinquantaine d'hectares, des plantations d'endémiques et d'exotiques ont été réalisées avec succès, malgré des conditions naturelles difficiles. La plantation sert à fixer la masse dunaire ; à terme, certains arbres pourront être récoltés. Les espèces les plus représentatives sont l'acajou du Sénégal (*Khaya senegalensis*), le grévillaire (*Grevillea robusta*), un acacia (*Acacia auriculiformis*). Par ailleurs, l'ONF fait un gros effort pour réintroduire des essences précieuses dans des milieux forestiers dégradés et également en forêts de protection : c'est une œuvre importante bien qu'elle soit peu spectaculaire.

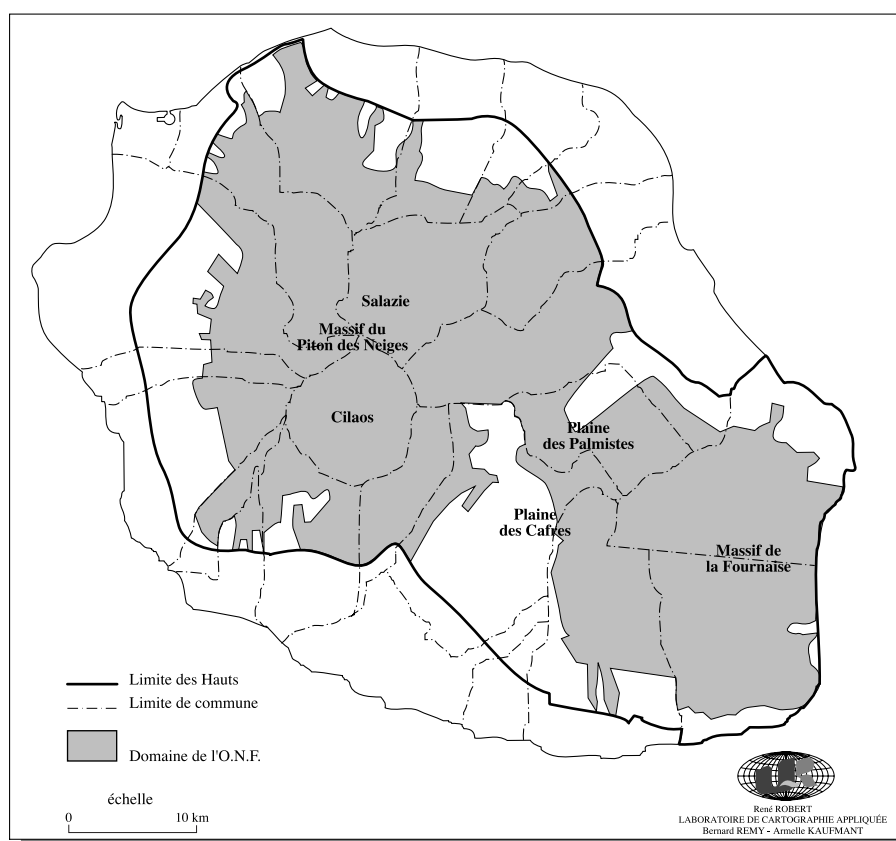


Fig. 3 : Carte du domaine forestier géré par l'ONF et limite administrative des hauts de l'île

La **politique du tourisme et des loisirs** est venue par la suite (après 1960). Presque tous les massifs forestiers ont été ouverts à la circulation des véhicules et des personnes, en une vingtaine d'années environ (1965-1985). Dans cet univers fermé par les différentes strates de végétation c'est la condition *sine qua non* pour découvrir les hauts de la Réunion. Le long des pistes forestières qui grimpent jusqu'au sommet des volcans et des planèzes, deux flux se retrouvent. Celui des touristes ne s'arrête guère en chemin, et va jusqu'à la destination finale : une découverte remarquable, un beau panorama, une possibilité de lecture de l'île à petite échelle (route du Maïdo permettant de surplomber le cirque de Mafate, route de la Fenêtre des Makes permettant de surplomber Cilaos, route de découverte des sites du volcanisme actif du piton de la Fournaise...). La voirie est utilisée aussi par le public en quête de sites à pique-nique et aussi par divers engins (camions de l'ONF pour la récupération des grumes, véhicules d'intervention des services d'incendie, et des services de secours). Les pique-niqueurs

pratiquent la coutume ancienne du "changement d'air" : ils quittent la chaleur lourde des littoraux pour passer la journée dominicale, ou la journée de vacances, dans les hauts. Ils ne vont pas jusqu'au panorama terminal et s'arrêtent le long de la route sur des aires d'accueil mises à leur disposition par l'ONF, ou encore vont se placer sous la futaie de cryptomerias du Japon, d'accès facile. C'est ainsi que chaque dimanche, deux à trois mille personnes empruntent dès 6 h du matin la route forestière du Volcan : la moitié s'arrête en chemin pour pique-niquer. Le flux vers les hauts de l'ouest et Maïdo est de 1 500 à 2 000 personnes (les 3/4 viennent pour le pique-nique !) L'Office National des Forêts a mis à la disposition du public 350 km de pistes bitumées ou bétonnées pour une bonne partie, plus de 1 000 km de sentiers de randonnée, 250 aires d'accueil ; cette politique se poursuit.

La préservation des milieux forestiers est maintenant engagée. Elle a pris plusieurs voies. C'est d'abord celle du classement en Espace Naturel Sensible (ENS de la Grande Chaloupe), en réserves biologique domaniales (RBD nombreuses à Bébourg, Bélouve, volcan de la Fournaise, Cilaos) et réserves naturelles (RN) : cela représente plus de 20 000 hectares classés ou en voie de classement sur un domaine de 100 000 ha (soit 20 % !).

Il faut noter la toute dernière création (fin 1999) d'une RBD visant à protéger un oiseau très rare dans les hauts de Saint-Denis (le tuit-tuit, *Coracina newtoni*). C'est la voie de la liste officielle des espèces classées par le Ministère. C'est l'achèvement par la Société des Amis du Muséum de l'Inventaire des Zones Naturelles à Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (l'IZNIEFF). C'est le bilan rédigé par l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (l'UICN). C'est la réalisation par l'Office National des Forêts d'une Directive Locale d'Aménagement (DLA), l'achèvement de la Charte de l'Environnement de la Réunion, et depuis 1995 l'existence du Schéma d'Aménagement Régional (SAR).

S'il est incontestable que de très grands progrès ont été réalisés (intérêt de plus en plus marqué des responsables de l'Environnement, avec création de la DIREN en juillet 1992), qu'un arsenal législatif a été mis en place, il n'en reste pas moins vrai que la sensibilisation à l'environnement forestier reste ici comme ailleurs un concept tout à fait secondaire. La tendance prioritaire est celle de l'appropriation d'un domaine public par le particulier, qu'il soit pique-niqueur, braconnier, touriste ou chasseur...

La lutte contre les invasions d'espèces exotiques est devenue nécessaire pour la protection des espaces sylvicoles et celle des espaces naturels remarquables. C'est une démarche relativement récente (au milieu des années 1980). Beaucoup de réflexions ont été menées sur les exotiques envahissantes :

* La vigne marronne (*Rubus alceifolius*, jadis nommée *Rubus mollucanus*), vient du sud-est asiatique : elle envahit tous les terrains en friche et se trouve du niveau de la mer à plus de 1 600 m. Son développement lianescent lui permet de s'enrouler autour des troncs et de venir chercher le soleil au-dessus de la canopée des grands arbres, comme le tamarin des hauts. Les arbres, alors, dépérissent rapidement. Elle ferme progressivement les sentiers de découverte, et rend l'accès difficile car elle est épineuse. Les forestiers sont obligés d'intervenir, soit en utilisant le sabre à canne (moyen mécanique), soit un produit chimique peu rémanent pulvérisé sur les lianes recépées. Les résultats sont considérés comme bons par exemple dans le massif forestier de Bélouve (tamarinaie des hauts), mais ils ont un coût (Fig. 4).

* Le troëne (*Ligustrum robustum*, ssp. *walkeri*) a été remarqué par son comportement envahissant depuis une trentaine d'années seulement : originaire du sous-continent indien, il a été introduit de l'île Maurice pour la constitution de haies vives, faciles à tailler et à entretenir. La naturalisation semble s'être faite prioritairement tout autour du village de Cilaos : le cirque en est infesté. Il gagne très nettement l'autre cirque de Salazie.

* D'autres végétaux sont considérés à juste titre comme des exotiques envahissantes par les écologistes mais ne sont pas rejetés par la population. Deux exemples peuvent être donnés. C'est le cas de plusieurs espèces de zinzibéracées, venues du sous-continent indien, dont le nom vernaculaire est "longose" (*Hedychium gardnerianum*) ; qui portent en saison chaude de belles hampes florales. C'est le cas du goyavier, arbuste venu du Brésil (*Psidium cattleianum*) qui peut devenir exclusif des interfluves de moyenne montagne ; il produit un fruit savoureux et recherché, ce qui fait qu'il n'est pas

considéré comme une peste végétale par tous. Il prolifère dans des régions où la compétition avec l'homme ne se fait plus (exode rural).

Il est incontestable que ces pestes végétales occupent des espaces non négligeables dans les aires forestières. Du ciel, bien des espaces de l'île proposent un aspect de "patchwork" ! Certains remparts des cirques du Piton des Neiges, comme ceux de Salazie, sont déjà largement colonisés par ces plantes envahissantes. Il sera difficile -certains pensent impossible- de les éradiquer : leurs nombreuses graines sont ingérées par la faune aviaire et disséminées, même dans des régions qui pour le moment ne semblent pas infestées. Les graines, en dormance, attendent : il suffit que des cyclones tropicaux créent des chablis pour que leur pousse vigoureuse démarre.

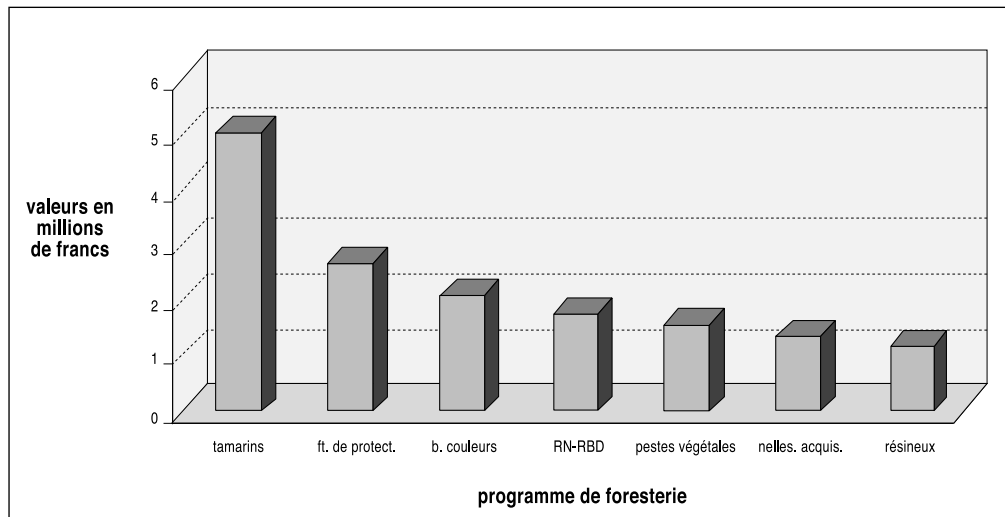


Fig. 4 : Distribution des objectifs de programme de l'ONF en milieux forestiers pour l'année 2000

Un exemple de gestion de ces milieux forestiers peut être montré par la répartition des financements régionaux accordés à l'ONF pour l'an 2000. Le programme proposé reprend les éléments ci-dessus. Sur un total de 18 834 546 francs, concernant uniquement la foresterie, la répartition de l'effort est la suivante (Fig. 4) :

sylviculture du tamarin des hauts : 5 040 853 francs
 sylviculture en forêt de protection et enrichissement en essences précieuses des aires dégradées : 2 672 660 francs
 sylviculture en forêt de bois de couleurs : 2 090 590 francs
 interventions en RN et RBD : 1 766 710 francs
 lutte contre les pestes végétales : 1 569 897 francs
 mise en valeur des nouvelles acquisitions : 1 379 600 francs
 sylviculture de résineux *Cryptomeria* : 1 183 377 francs

Soit un total de 15 703 687 francs (83,4 %) ; le reste étant consacré à la production des plants en pépinières, et l'édition de documents divers. La création et la maintenance des aires de loisirs (coins à pique-nique, foyers à barbecue, parkings...) ne font pas partie de ce programme qui ne concerne que les travaux de foresterie.

Conclusion

Les menaces actuelles sur les milieux forestiers n'ont pas laissé indifférents les responsables scientifiques, administratifs, politiques de l'île. S'il n'est pas possible de lutter contre les effets d'un

cyclone tropical et ceux d'une coulée volcanique, il est envisageable de s'attaquer aux autres risques. C'est ce que le Schéma d'Aménagement Régional, la Charte de l'Environnement, la Directive Locale d'Aménagement, ont tenté de faire.

Ces aires particulières ont un statut assez curieux. Les forêts n'intéressent pas beaucoup les responsables (mis à part ceux de l'ONF bien entendu), et les touristes. En réalité les gens ne font que les traverser pour atteindre les buts touristiques en bout de piste forestière. À part les espaces sylvicoles, comme ceux du cryptomeria du Japon, seule la tamarinaie propose des sous-bois accueillants où le pique-nique dominical peut s'organiser. Mais c'est une occupation marginale et ponctuelle. La pénétration de la forêt (son appropriation) n'est pas vécue par le plus grand nombre. On trouve quelques amoureux de la nature et des scolaires accompagnés par des enseignants le long des quelques sentiers d'interprétation proposés par l'ONF. Les quelques comptages et enquêtes réalisés dans ces milieux de l'île démontrent ce peu d'intérêt : une petite minorité (moins de 10 % des pique-niqueurs du dimanche) s'intéresse au sentier de découverte proche qui leur est proposé. Dans la forêt elle-même ne viennent surtout que des personnes en quête de plantes médicinales, de bois de cuisine, et des braconniers de la faune et de la flore.

Le fait que la quasi-totalité des milieux forestiers se situe dans le domaine soumis géré par l'Office National des Forêts est un atout considérable. Plusieurs intervenants se rencontrent dans ces mêmes espaces : État (avec la Direction Régionale de l'Environnement et la Direction Départementale de l'Agriculture et de Forêt), Région, Département ; mais aussi le Commissariat à l'Aménagement des Hauts, les associations diverses de développement ou de préservation (comme la Société Réunionnaise de Protection de l'Environnement)...Par ailleurs la croissance démographique à la Réunion, et la croissance souhaitée du nombre de touristes, font que les milieux forestiers sont de plus en plus concernés par l'évolution socio-économique de l'île. Ils sont surtout situés dans les hauts, domaine d'agrément et domaine touristique de plus en plus attractifs.

L'idée, en cours de réflexion avancée, est de faire de la plus grande partie de ces régions forestières un parc naturel des hauts de l'île. Le modèle retenu serait celui du parc national. Ainsi toutes les parties prenantes pourraient se retrouver dans une même structure de réflexion et de décision. Les principales études à venir concernent la capacité de charge de ces milieux fragiles, dans le but, avoué mais difficile, d'un développement durable !

Note

1 – À titre de comparaison la SAUée de l'an 2000 est inférieure à celle de 1823 !

Bibliographie

- BORDÈRES M., et al., 1995, Dossier Régional : la Réunion ; *Arborescences*, Office National des Forêts, Paris, 56, pp. 24-47.
- CADET T., 1980, *La végétation de l'île de la Réunion, étude phytoécologique et phytosociologique*, Imprimerie Cazal, Saint-Denis, 312 p.
- DEFOS DU RAU J., 1960, *L'île de la Réunion, étude de géographie humaine*, Thèse de doctorat, Faculté de Lettres de Bordeaux, 716 p.
- CAZES-DUVAT V., ROBERT R., (à paraître) L'occupation des espaces par le tourisme et les loisirs à l'île de la Réunion ; *Coll. Réunion, Homme-Nature*, n° 2, 128 p.
- C.L.O.E., 1995, *Charte réunionnaise de l'Environnement*, phase 1 : diagnostic, Société d'Éco-Aménagement, Montpellier, 21 p.
- DOUMENG, C., RENARD Y., 1989, *La conservation des écosystèmes forestiers de l'île de la Réunion*, Publication UICN, Cambridge, Royaume-Uni, 95 p.
- CONSEIL RÉGIONAL, 1995, *Le Schéma d'Aménagement Régional*, Publication Conseil Régional de la Réunion, Saint-Denis, 4 tomes.

- LOUGNON A., 1962, *Voyage à l'île de la Réunion de Bory de Saint-Vincent ; voyages anciens à l'île Bourbon (1801)*, Ed. Larose, Paris, 290 p. et 29 planches en annexe.
- OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, 1993, *Directive Locale d'Aménagement*, Publication de l'ONF, Parc de la Providence, Saint-Denis, 65 p.
- RIVALS P., 1952, *Études sur la végétation naturelle de l'île de la Réunion*, Thèse de doctorat, Faculté de Sciences de Toulouse, 214 p.
- ROBERT R., 1996, *Les paysages naturels de l'île de la Réunion*, Nouvelle Imprimerie Dyonisienne, Saint-Denis, 128 p.
- ROBERT R., 1998, La gestion et la valorisation du domaine public dans les hauts de l'île de la Réunion, *Annales de Géographie*, 603, pp. 487-507.
- ROBERT R., 2000, L'île de la Réunion : un exemple de diversité des milieux naturels, in : A. MIOSSEC, J.R. PITTE, P.J. THUMERELLE : *Vivre en France dans la diversité, Historiens et Géographes*, 370, pp. 279-284.
- SCHERER A., 1980, *La Réunion*, Presses Universitaires de France, Collection Que sais-je ?, n° 1846, 128 p.
- STRASBERG D., 1994, *Dynamiques des forêts tropicales réunionnaises ; processus d'invasion et de régénération sur les coulées volcaniques*, Thèse, Montpellier II, 178 p. et annexes.
- TROUETT E., 1898, *Introduction de végétaux à l'île de la Réunion, Notes historiques*, Ed. Lahuppe, Saint-Denis, 63 p.